

Direction du
Développement Durable des
Territoires

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N° 80046-2021/2-
REP/DDDT

Nouméa, le - 6 SEP. 2021

R E C E P I S S E
*de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée*

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 6 août 2021, du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DOMAINE DE NOURE F2 via Nouméa Immobilier Syndic, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de Domaine de Nouré ZONE F2, sise domaine de Nouré ZONE F2, commune de Païta, depuis le 29 novembre 2012 et précédemment exploité par SARL Althys Constructions.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	308 (EH) équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs du syndicat des copropriétaires de Domaine de Nouré ZONE F2 sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour la présidente et par délégation,
La directrice adjointe du développement
durable des territoires



Chloé Lafleur